

Albi, le 13 juin 2016

Pour une meilleure attractivité et dynamique commerciale

engagements et propositions
de la Ville d'Albi

La Ville d'Albi souhaite plus que jamais faire du commerce
une priorité de la politique municipale.

C'est dans ce cadre que des engagements sont pris pour un
commerce toujours plus attractif à Albi.

Des mesures proposées par la Ville d'Albi afin de dynamiser le
commerce albigeois «pour et avec ses commerçants».

DOSSIER DE PRESSE

«morceaux choisis» des engagements et propositions

1/ Un maire adjoint au commerce

le commerce priorité de la politique de la ville

Le maire adjoint au commerce est le **relais des commerçants et des associations de commerçants** auprès de l'ensemble du conseil municipal.

2/ Un service municipal dédié au commerce, à la prospective et aux marchés

une stratégie de management et d'attractivité pour l'ensemble du commerce albigeois

Ce service a pour mission d'accompagner les commerçants, leurs associations et de travailler en étroite collaboration et en interface avec la CCI du Tarn.

Il assure notamment:

- la mise en place d'un **observatoire du commerce** en partenariat avec la CCI du Tarn,
- l'actualisation des **études économiques** co-financées par la Ville et la CCI du Tarn,
- la **veille sur les locaux commerciaux** vacants et sur les loyers commerciaux,

3/ Une commission extra municipale du commerce renforcée

pour une réflexion encore plus partagée

Organe de **débats, d'échanges et de concertation** la commission extra municipale du commerce se réunit régulièrement afin de traiter les questions ayant un impact sur la vie commerciale et sur les stratégies collectives à mener en faveur de l'attractivité du commerce albigeois.

4/ Des livraisons en centre ville

une optimisation du service

- **horaires souples et adaptées,**
- usage des **modes de livraisons doux,**
- création de nouveaux **emplacements de livraison mutualisés** à l'usage des commerces, notamment pour le dernier kilomètre,
- **A PLUS LONG TERME: mutualisation des tournées** en associant les commerces.

5/ La lutte contre les friches commerciales

la réaffectation du produit de la taxe sur des locaux commerciaux vacants

- La **taxe sur les friches commerciales** (adoptée par la conseil municipal du 11 avril 2016) encourage les propriétaires à louer les locaux inexploités et à réguler les prix du marché locatif: le produit de cette taxe sera affectée chaque année à des opérations exclusivement dédiées au commerce de centre ville,
- Encourager les initiatives de **boutiques éphémères** dans les locaux commerciaux non affectés,
- *A PLUS LONG TERME*: création d'une **plate-forme propriétaires**, dans le cadre de la prospective commerciale en partenariat avec la CCI du Tarn, afin de les mettre en lien avec des investisseurs potentiels.

6/ Une occupation concertée, qualitative et cohérente du domaine public

pour affirmer une identité distinctive et cohérente

- poursuite des actions menées dans le cadre de la **charte de qualité urbaine** en matière d'aménagement des vitrines, des terrasses et de la gestion des enseignes,
- intensification des actions engagées pour définir des **linéaires commerciaux** visibles, qualitatifs et attractifs,
- mise en œuvre d'une **signalétique** cohérente et de qualité.

7/ Un aménagement concerté et qualitatif des espaces publics

au bénéfice d'une vie commerciale dans le respect de ses différents usages

- **aménagement urbains** mettant en valeur la qualité des commerces et prenant en compte les logiques d'accessibilité aisée et de bien vivre en ville,
- interdiction des **travaux dans les rues commerçantes** pendant les périodes de forte activité et la période estivale,
- **gestion programmée et concertée des travaux d'aménagement** ayant un impact sur l'activité commerciale ainsi qu'un accompagnement par le service commerce notamment dans leurs démarches administratives (lettres types, listes de contacts utiles, attestations ...), en partenariat avec la CCI du Tarn,
- poursuite des **illuminations et de décorations de Noël** de qualité dans tous les quartiers et notamment des rues et places commerçantes.

8/ Des déplacements facilités

critères essentiels pour attirer la clientèle

L'objectif faire du cœur de ville commerçant un cœur de ville accessible :

- poursuite du **stationnement résident**,
- **stationnement à horaire** pour favoriser la rotation des véhicules,
- garantie du **maintien de tarifs de stationnement** en surface comme en ouvrage,
- **parkings relais** et de lignes de transport en commun avec un cadencement adapté vers le centre ville
- valorisation de la **TCSP** existante,
- facilitation des **accès PMR**, notamment au travers d'un plan, et d'outils de géolocalisation,
- multiplication des **arceaux à vélos** à proximité des rues commerçantes.

9/ Un service à la clientèle

pour faciliter le service rendu

- création d'un **service drive au marché couvert**,
- création d'une **conciergerie en cœur de ville** au bénéfice de tous les commerces et des clients.

10/ Sécurité et propreté

les priorités

Pour une **sécurité optimale** dans les rues commerçantes:

- ouverture d'un **bureau de police municipale place Sainte-Cécile**,
- poursuite du déploiement du dispositif de **vidéo-protection** ,
- **formation des commerçants à la prévention des risques** (lutte contre les risques d'incendies, gestion des déchets liés à l'activité commerciale, des réserves et du stockage des marchandises susceptibles de présenter un risque de départ de feu...) menée conjointement par les services de la Ville d'Albi , du SDIS et de la CCI du Tarn.

Pour des **rues commerçantes propres et accueillantes**:

- maintien de la prise en charge de la **collecte de cartons** en centre ville, comme en périphérie,
- **création d'une brigade anti-tags** chargée du nettoyage sur demande,
- des **horaires de collecte des ordures ménagères** revues et adaptées par rapport à l'activité des restaurants notamment en saison estivale.

11/ Un guichet unique du commerce

pour faciliter les démarches des commerçants

Ce guichet est chargé de guider les commerçants dans leurs différentes démarches quelles concernent notamment: la propreté, la sécurité, les transports, la fiscalité, les occupations du domaine public, les autorisations d'urbanisme Situé **au sein de la Maison de projets**, rue de l'Hôtel de Ville, le guichet unique sera ouvert chaque lundi pour accueillir les commerçants et pour relayer leurs besoins. En complément un **guide spécifique** à destination des commerçants sera mis en ligne.

12/ Une mobilité en constante évolution

de nouveaux services

- création d'un **guide de la mobilité et du stationnement**,
- offre de stationnement avec des **places marquées dédiées aux « familles »**, à proximité des commerces de cœur de ville,
- *A PLUS LONG TERME*: création d'une **carte de fidélité collective** valable dans les commerces et qui permet aux commerçants partenaires de participer au financement du stationnement et des titres de transport en commun de leurs clients, premier pas vers la mutualisation du ticket transport/stationnement,
- *A PLUS LONG TERME*: nouvelle offre destinée à **faciliter les conditions d'accès des aînés** en centre ville.

13/ Marché alimentaire

locomotive de centre ville

Plusieurs actions pour maintenir les marchés alimentaires en centre ville acteurs de l'attractivité commerciale:

- **reversement de la taxe additionnelle d'occupation à l'association du Marché Couvert** pour développer les animations commerciales,
- **élargissement des horaires** en fonction des besoins (nocturnes, évènements festifs, jours fériés...),
- **maintien des marchés alimentaires non sédentaires** (marché couvert extérieur, marché Pelloutier, marché de la Madeleine, marché bio),
- **valorisation des circuits courts** et des initiatives relatives à la promotion de l'agriculture urbaine,
- **création de marchés ponctuels ou à thèmes** en lien avec les productions locales, les animations et temps forts de la vie commerciale, notamment en saison touristique.

14/ Nouveaux outils

pour une connectivité des commerces

- des **applications smartphones**,
- une **communication directe entre commerçants et clients** (offres promotionnelles, disponibilité d'un produit chez les commerçants albigeois en lien avec les plates-formes de vente,
- une **offre wifi municipale gratuite**,
- la création d'un **E-chéquier**,
- une information permanente par **E-mailing**.

15/ Une revitalisation des rues commerçantes

poursuite de la politique en faveur de l'habitat

- création d'un **référentiel foncier** pour identifier les sites susceptibles de proposer de nouveaux logements en cœur de ville,
- poursuite des **programmes de rénovation de l'habitat et des façades** ,
- intensification de la **stratégie de résorption de la vacance** en cœur de ville,
- **réaffectation d'une partie de la taxe sur les logements vacants** à la création d'accès au dessus des commerces.